

**Faire le choix de
l'action collective**



Adhérer à la CGT-CGI

Écoles fermées et garde d'enfant: Les mesures proposées par CGI

En Avril, CGI a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider les salarié.es qui doivent télétravailler et garder leurs enfants, mais refuse de les communiquer à l'ensemble du personnel ???

CGI n'assumerait-elle pas ses propres décisions ? La CGT CGI a fait une demande officielle auprès de notre DRH pour que cette communication soit transmise à l'ensemble des salarié.es, demande tombée dans l'oubli !!

Attention : ces mesures ne sont en aucun cas le fait de discussion ou de négociation avec les OS.

Pour la CGT CGI, nos revendications s'orienteraient sur l'octroi systématique de jours de congés payés pour garde d'enfant quand, du fait de la fermeture exceptionnelle des écoles, le salarié se trouve dans l'incapacité d'organiser la garde de ses enfants et de travailler en même temps.

En dehors du fait de vous faire prendre des RTT managers ou de tenter de vous intimider à prendre le maximum de CP, quelques mesures bien qu'insuffisantes, sont, néanmoins, intéressantes à connaître

En préambule, il faut savoir que CGI a refusé d'avoir recours à l'activité partielle, de plus ces mesures sont connues de l'ensemble des managers, en voici un extrait :

- **adapter la quantité de travail demandée**, si vous êtes en télétravail, votre manager pourra ainsi diminuer votre charge de travail
- **participer à vos congés en les bonifiant**, ainsi au-delà de 5 jours de CP pris en Avril, chaque journée supplémentaire prise ouvre droit à ½ journée prise en charge par CGI, c'est peu mais c'est toujours bon à savoir.
- **prendre en charge les frais de garde**, attention cela demande de multiples justificatifs. (Bulletin de salaire de la personne prenant en charge l'enfant ou facture s'il s'agit d'une société, le tout accompagné de l'attestation de fermeture du site habituel d'accueil et de l'attestation sur l'honneur que l'éventuel second parent ne peut prendre la garde en charge). Cette prise en charge pourra aller jusqu'à 100€ par jour.

N'oubliez pas que **CGI est responsable des conditions de travail de ses salarié.es** que vous soyez en télétravail ou non. Un doute, une interrogation : consultez vos représentant.es CGT 

Délégué.es et représentant.es CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

CBC

Randja KANOUNI

06.99.87.85.06

TPSHR

Sonia LE GOFF

07.67.82.44.64

CPGRM

Khedidja TEBAH

06.28.01.09.61

André LE CHUITON

06.98.94.15.67

Grand-Est

Sylvie DAMON

06.69.40.27.14

EUTM

El Bachir MOUTIK

06.63.96.63.62

Saïd BOUTAHRA

06 23 72 64 71

FGDC

Guillaume AUGIER

07.75.09.99.97

Grand SUD

Pascal GENTY

06.95.69.74.02

Felix ROSAY

07.75.09.99.79

Franck ELIES

06.10.65.38.96

Arnaud GUIHENEUF

06.63.70.25.84

Grand-Ouest

David CROCHU

06.76.01.24.20

FS

Éric MARCOU

06.38.40.56.18

Daniel MENUET

06 85 24 45 21